

AGREMENT DE FORMATEUR D'ADULTES

N° 2018/0052

Conformément à l'article Lp. 545-15 du code du travail de Nouvelle-Calédonie,

Monsieur Jean-Claude BECKER

est agréé du 01/05/2018 jusqu'au 01/05/2024

en qualité de formateur d'adultes

pour la(les) spécialité(s) de formation suivante(s) :

127 - Philosophie, éthique et théologie

332 - Travail social

333 - Enseignement, formation

413 - Développement des capacités comportementales et relationnelles

415 - Développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion

A Nouméa, le 16/02/2021

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie, et par déléga-
tion,
La directrice adjointe,
Chef du service certification, audit et contrôle

Mme Dominique FAUDET-BAUVAIS

